Je pense à renouveler mon CERTIFICAT de décideur en exploitation agricole ?

Vous avez obtenu votre primo certificat entre 2009 et le 30/09/2016, vous devez le renouveler à partir de 2020, ***3 à 6 mois avant la fin de validité de ces 10 ans.***

➡ ***Pour ceux l'ayant obtenu après le 30/09/2016, la validité est de 5 ans et les renouvellements se feront à partir de 2021.***

La Chambre d'Agriculture de Haute-Corse vous propose un calendrier de sessions de formation d'une journée sans évaluation afin de renouveler votre certificat pour 5 ans et de continuer à utiliser les produits phytopharmaceutiques sur votre exploitation :

Mois	Date	Lieu	Mois	Date	Lieu
Janvier	Jeudi 9/01	San Giuliano	Juin	Mardi 4/06	Corte
	Jeudi 23/01	San Giuliano		Mardi 16/06	Bastia
Février	Mardi 4/02	San Giuliano	Septembre	Jeudi 10/09	San Giuliano
	Mardi 18/02	San Giuliano		Jeudi 24/09	Corte
Mars	Mardi 3/03	San Giuliano	Octobre	Jeudi 1er/10	Bastia
	Mardi 24/03	San Giuliano		Mardi 20/10	Corte
Avril	Jeudi 2/04	San Giuliano	Novembre	Jeudi 5/11	San Giuliano
	Jeudi 16/04	San Giuliano		Mardi 24/11	San Giuliano
Mai	Mardi 12/05	Bastia	***NB : Avant de choisir la date de formation, reportez-vous à la date de fin de validité de votre certificat et inscrivez-vous sur une session 3 à 6 mois avant.***		
	Mardi 26/05	Corte			

Contact et inscription : Nathalie MUTINELLI—Service Formation de la Chambre d'Agriculture de Haute Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli—CS 60215—20293 Bastia Cedex - Tel : 04 95 32 91 44 Fax : 04 95 32 91 48
formation@haute-corse.chambagri.fr — www.corse2b.chambre-agriculture.fr